

RÉALISATIONS DU

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

DU 8 JANVIER AU 31 MARS 2001

- 1. Effectuer l'ensemble des étapes afin de fonder légalement le comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire en tant qu'organisme sans but lucratif.**
- 2. Compléter la représentativité des membres du comité en contactant différentes industries alimentaires oeuvrant dans divers domaines et combler les postes vacants au sein du conseil d'administration.**
- 3. Participer et travailler activement au comité de développement du régime de qualification de boucherie industrielle afin de s'assurer que la formation sera structurée en fonction des besoins des entreprises.**
- 4. Faire connaître l'existence du comité auprès des tables régionales de concertation bioalimentaire, élaborer et envoyer un communiqué de presse aux différentes revues spécialisées du domaine alimentaire.**
- 5. Faire des représentations auprès d'Emploi-Québec pour le développement d'une formule de mobilité pour des personnes intéressées à travailler dans des conserveries et auprès de Développement et Ressources Humaines Canada (DRHC) afin d'élargir l'application du Programme de recrutement de travailleurs étrangers au secteur des conserveries.**
- 6. Émettre une recommandation à la Direction générale de la formation professionnelle et technique du MEQ concernant le développement de la nouvelle formation en boucherie industrielle.**